



Monsieur Soetemont,

Le SNALC souhaite vous interroger sur l'évolution de la grille indiciaire des AESH, suite à l'annonce par le ministère du travail de l'augmentation du SMIC horaire brut de 2,65%, au 1^{er} mai 2022.

Compte tenu des précédentes hausses du SMIC horaire brut, la grille indiciaire des AESH mise en œuvre le 1^{er} septembre 2021 a déjà été modifiée à deux reprises : passage de l'indice minimum 335 à 341 au 1^{er} octobre 2021, puis de 341 à 343 au 1^{er} janvier 2022, tandis qu'à cette date, l'indice majoré de l'échelon 2 passait de 345 à 348.

Comment cette nouvelle augmentation du SMIC se répercutera-t-elle sur la rémunération des AESH ?

N'y aura-t-il qu'une augmentation de 9 points de l'indice minimum de leur grille, portant ce dernier de 343 à 352 ?

Par ailleurs, à compter de mai 2022, cette augmentation du SMIC sera-t-elle entérinée par un arrêté modifiant l'arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des AESH ou par le versement d'une indemnité différentielle SMIC ?

Est-il envisagé d'augmenter également l'indice de l'échelon 2, voire les indices au-delà de l'échelon 2 ?

Le SNALC a toujours défendu le principe d'une échelle mobile pour les AESH afin de conserver l'écart de 10 points d'indice majoré entre chaque échelon. Il réitère sa demande au nom de la reconnaissance de l'ancienneté de service, soit de l'expérience professionnelle, acquise par certains agents, et plus largement de la revalorisation salariale des AESH affichée par le ministère de l'Éducation nationale.

Enfin, compte tenu du rythme de l'inflation, le SNALC vous alerte sur la très forte probabilité d'arriver à 100 % des AESH rémunérés au SMIC début 2023 si aucune refonte de cette grille n'est rapidement envisagée.

Nous vous remercions de l'attention portée à nos questions et à notre inquiétude sur la rémunération actuelle et future des AESH.

Très cordialement,

Jean-Rémi GIRARD, président national du SNALC, Philippe FREY, vice-président national du SNALC, et Danielle ARNAUD, secrétaire nationale du SNALC chargée des contractuels